

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle du Bois de Lempre, commune de Champagnac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Gilles RIOS

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

20231207022DE

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2024

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 novembre 2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Technicien Principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), et un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet (35/35^{ème}) en raison de l'avancement de grade de deux agents en début d'année 2024,

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un poste de Technicien Principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 décembre 2023 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : TECHNICIEN

Grade : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 décembre 2023 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT DE MAITRISE

Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL : - ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

Le Conseil a été en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR décide :

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'acte : 18/12/2023

015-241501955-20231207022DE-TE

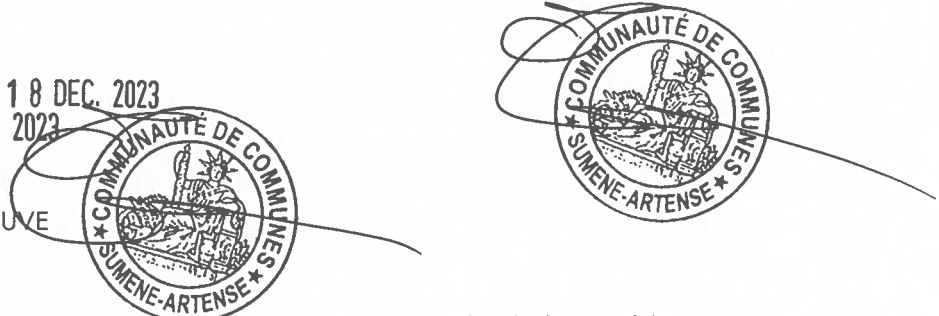
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée en créant le poste de Technicien Principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), et le poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 7 décembre 2023,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 18 DEC. 2023
Affichée ou notifiée le 18 DEC. 2023
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023
04-241501055-20231207022DE-DE